

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1864.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux Publics un cré- dit extraordinaire de 210,000 francs.**

*(Voir les Nos 4 et 25 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron de WOELMONT, le duc d'URSEL, WINCQZ, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, STIELLEMANS Rapporteur.

MESSIEURS,

Les locaux à la disposition de l'administration centrale des travaux publics étant devenus insuffisants par suite de l'extension de cette administration, plusieurs de ses bureaux ont été établis dans les bâtiments de la station du Nord. La station du Nord est à une grande distance de l'hôtel place Royale. Le Ministre ne pouvait obtenir instantanément les renseignements pour satisfaire aux désirs des Chambres, pour répondre aux demandes des intéressés. Il s'est décidé à louer l'hôtel Meeus à l'angle des rues Ducale et Latérale, avec faculté, pendant deux ans et demi, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1862, de l'acquérir, et ce moyennant 200,000 francs payables comptant.

Cet immeuble, par sa situation est d'une grande valeur, occupe une superficie de 1485 mètres carrés, et ne reviendra pas, compris d'importantes constructions et frais, à 145 francs le mètre carré, tandis qu'à l'emplacement de la porte de Namur, au même boulevard, non loin de là, un terrain nu, de 1824 mètres carrés, a été vendu cette année au prix moyen de 200 francs le mètre carré.

Votre Commission estime donc que le prix de l'immeuble dont s'agit est très-moderé, et que l'État fera une excellente affaire. En conséquence, à l'unanimité de ses membres présents, elle a l'honneur de nous proposer l'adoption du Projet de Loi allouant un crédit de 210,000 francs.

Des maisons ayant façade à la rue de Louvain et fonds limitrophes aux hôtels des ministères ont été présentées en vente; votre Commission pense que semblables éventualités se présentant mériteraient de fixer l'attention du Gouvernement, à l'effet d'agrandir le domaine de l'État et tendre à former un ensemble de locaux agglomérés, réguliers et utiles.

*Le Président,*

Baron FRÉDÉRIC DE WOELMONT.

*Le Rapporteur,*  
H. STIELLEMANS.